



## Réclamation de trop-perçu

Par **micheelrom**, le **16/08/2011** à **18:21**

Je suis Michel R. Retraité depuis Décembre 2005.

En Février 2006, la banque CMCIC a viré sur mon compte Crédit Agricole la somme de 8424€ au titre de l'épargne salariale.

Le 18 Mai 2011, soit 5 ans et 3 mois après ce virement, la société de contentieux FILACTION me somme par SMS de rembourser un trop-perçu de 6100€ à la CMCIC.

En fait, cette somme correspond à un prêt, contracté en 2001 auprès de la Banque Transatlantique, à investir dans mon épargne salariale, qui devait être remboursé au terme du contrat par la CMCIC.

La CMCIC a commis une erreur en virant la totalité de cette somme sur mon compte.

Je n'ai jamais reçu de courrier de FILACTION ou de CMCIC au cours de ces 5 années.

Les seuls contacts se sont faits depuis Mai dernier, avec FILACTION par SMS ou téléphone, en me menaçant de mise en justice ou de "gros problèmes" si je ne rembourse pas. Pour info, j'ai archivé dans mon téléphone ces appels.

Ma question: Quelle est ma position dans cette situation? Suis-je tenu de rembourser ou puis-je faire jouer le délai de prescription?

Avec tous mes remerciements,  
Cordialement,  
Michel R

Par **Claralea**, le **16/08/2011** à **19:43**

Bonsoir, modifiez votre message en enlevant votre nom et numero de telephone, vous etes sur un site public et des personnes pourraient avoir l'envie saugrenue de vous contacter.